

**Liste des délibérations du Conseil Municipal du 18 mars 2025**

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Présents : 16**

**Votants : 18**

**Date de convocation : 04/03/2025**

**Date d'affichage de la convocation : 10/03/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

**Étaient Représentés :** Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

**Était absent :** Daniel NEUVILLE

**Convention de partenariat avec le Refuge mutualiste**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Délibération N° 20250318-01**

**Convention de partenariat avec le AXA**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Délibération N° 20250318-02**

**Validation des opérations d'investissement à prévoir aux budgets 2025**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Délibération N° 20250318-03**

**Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Délibération N° 20250318-04**

**DETR 2025 – mise à jour du plan de financement**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Délibération N° 20250318-05**

**Validation du zonage d'assainissement**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Délibération N° 20250318-06**

**Adressage d'ISSIS**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Délibération N° 20250318-07**

**Convention d'occupation des terrains de tennis**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Délibération N° 20250318-08**

**Convention d'occupation de la maison de la chasse**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Délibération N° 20250318-09**

**Convention de servitude pour le déplacement de la ligne électrique à St Martin**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Délibération N° 20250318-10**

**Fonds de concours exceptionnel eau et assainissement de la part de la CC Millau Grands Causses**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Délibération N° 20250318-11**

La séance est levée à 22h10.

Séance du 18 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	18

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
04/03/2025	10/03/2025

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

**Étaient Représentés :** Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

**Était absent :** Daniel NEUVILLE

Objet de Délibération
Mutuelles de santé --- Convention de partenariat avec le Refuge mutualiste

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il est précisé que la Mairie a été interpellé par la mutuelle de santé le Refuge mutualiste Aveyronnais afin de proposer aux Creissellois et Creisselloises des offres de mutuelle de santé à prix négocié.

La convention de partenariat entre la Mairie et le refuge mutualiste est lu.

Le partenariat proposé n'implique pas de participation financière de la part de la Mairie.

Il s'agit principalement de faire bénéficier des cotisations de mutuelles de santé à prix négociés (tarif groupé) aux habitants de la Commune ayant leur domicile principal sur le territoire.

Dans le cadre de la convention la Mairie s'engage à communiquer sur les permanences tenues par les prestataires pour proposer leurs offres, et de mettre à disposition des riverains les flyers des offres.

Les mutuelles s'engagent à présenter individuellement les contrats aux riverains et à assurer le suivi des contrats passés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider la convention de partenariat précité avec le refuge mutualiste ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le : 26.03.25

République Française  
Département de l'Aveyron  
Commune de CREISSELS

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 20250318-02

Séance du 18 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	18

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
04/03/2025	10/03/2025

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

**Étaient Représentés :** Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

**Était absent :** Daniel NEUVILLE

Objet de Délibération
Mutuelles de santé — Convention de partenariat avec AXA

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il est précisé que la Mairie a été interpellé par la mutuelle de santé AXA afin de proposer aux Creissellois et Creisselloises des offres de mutuelle de santé à prix négocié.

La convention de partenariat entre la Mairie et AXA est lu.

Le partenariat proposé n'implique pas de participation financière de la part de la Mairie.

Il s'agit principalement de faire bénéficier des cotisations de mutuelles de santé à prix négociés aux habitants de la Commune ayant leur domicile principal sur le territoire.

Dans le cadre de la convention la Mairie s'engage à communiquer sur les permanences tenues par les prestataires pour proposer leurs offres, et de mettre à disposition des riverains les flyers des offres.

Les mutuelles s'engagent à présenter individuellement les contrats aux administrés et à assurer le suivi des contrats passés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider la convention de partenariat précité avec AXA ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET




Délibération affichée le : 26/03/25

Séance du 18 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	18

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
04/03/2025	10/03/2025

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

**Étaient Représentés :** Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

**Était absent :** Daniel NEUVILLE

Objet de Délibération
Opérations d'investissement à prévoir aux budgets primitifs

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il est fait le point sur les opérations d'investissement à valider et à prévoir aux budgets primitifs. Ces points ont été abordés en réunion du 22 février 2025 et en commission travaux du 13 mars 2025.

#### Opérations / travaux à prévoir au budget principal :

1. Travaux de la terrasse de café Ganache ;
2. Travaux dans l'église : mise au norme électrique, réfection de l'escalier, réfection du vitrail, réfection de la cloche ;
3. Travaux Mairie : reprise de la toiture ;
4. Réfection de la toiture du local du terrain de foot ;
5. Aire de retournement et création d'un arrêt de bus à St Martin ;
6. Equipements sportifs : structure porteuse avec des panneaux photovoltaïques permettant la couverture des deux tennis + city stade + éclairage des terrains de tennis ;
7. Réfection des ateliers municipaux ;
8. Acquisition d'un camion-benne ;
9. Acquisition d'une traceuse ;
10. Acquisition d'une balayeuse pour passer dans les petites rues ou épareuse au vu de la fin de la convention tripartite ;
11. Remplacement jeux pour enfants cassés square de la laïcité ;

#### Opérations / travaux à prévoir au budget eau et assainissement :

1. Réseau AEP rues Dupont – Aigoutal – Bellevue ;
2. Réfection des branchements individuels AEP rue de Laumède ;
3. Réfection du réservoir de Laumède ;
4. Réfection des branchements individuels AEP rue Théodore Richard ;
5. Changement de la vanne rue de Boulitou ;
6. Travaux ISSIS + maître d'œuvre dossier sélectionné par la précédente équipe choix du maître d'œuvre Fourcadier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'inscription budgétaire de ces opérations ou travaux d'investissement.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI

Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le : 26/03/25

Séance du 18 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	18

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
04/03/2025	10/03/2025

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

**Étaient Représentés :** Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

**Était absent :** Daniel NEUVILLE

Objet de Délibération
<b>Aveyron ingénierie</b> --- <b>Approbation des nouveaux statuts</b>

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5511-1,  
Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie adoptés en Assemblée Générales Extraordinaire le 05/11/2024 ;

**Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie et notamment les points suivants :**

- Simplifications administratives avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attributions du Conseil d'Administration ;
- Rôle du directeur de l'agence ;
- Commissions de travail thématique entre élus.

**Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibération afin de rendre effective l'adhésion de la Commune de CREISSELS à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence, et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre administration.**

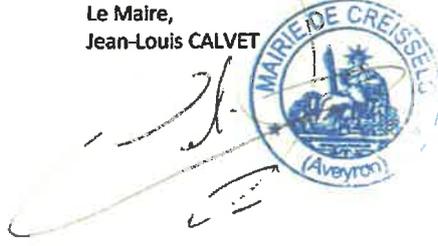
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** les statuts de l'agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels que présentés et annexés à la présente ;
- **D'autoriser** monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente et à signer tout document afférent à cette affaire

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le : 26/03/25

République Française  
Département de l'Aveyron  
Commune de CREISSELS

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 20250318-05

Séance du 18 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	18

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
04/03/2025	10/03/2025

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

**Étaient Représentés :** Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

**Était absent :** Daniel NEUVILLE

Objet de Délibération
<b>DETR 2025</b>
—
<b>Opération « équipements sportifs »</b>
<b>1<sup>ère</sup> phase</b>
—
<b>Mise à jour du plan de financement</b>

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il est rappelé la délibération n°20250114-03 en date du 14 janvier 2025 par laquelle les membres du Conseil ont autorisé le dépôt d'un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2025.

Il s'avère qu'il y a lieu de modifier le plan de financement. L'estimation du MO ne s'élève pas à 95 000€ mais à 97 344€ HT.

Le plan de financement des travaux est établi comme suit :

- Subvention Etat DETR 25% :	24 336 €
- Fonds propres 75 % :	73 008 €
Total : .....	97 344 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement de la première phase de l'opération « aire de retournement et création d'un arrêt de bus » ;
- D'adopter le plan de financement exposé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention de 25% du montant de l'opération soit 24 336€ auprès de la DETR 2025 ;
- D'inscrire les crédits suffisants au budget 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à cette opération.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI

Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le : 26/03/25

Séance du 18 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	18

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
04/03/2025	10/03/2025

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

**Étaient Représentés :** Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

**Était absent :** Daniel NEUVILLE

Objet de Délibération
<b>Validation du projet de zonage d'assainissement sur le territoire communal</b>

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-10 ;

Vu la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants relatifs aux champs d'application et objet de l'enquête publique ;

Considérant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique entre la Commune de Creissels et la Communauté de Communes Millau-Grands Causses en date du 13 novembre 2018 afin d'établir son schéma directeur des eaux usées et le zonage d'assainissement collectif ;

Considérant le schéma directeur eaux usées établi par la société Artélia daté de mars 2024 ;

Considérant la nécessité de réviser le zonage d'assainissement

Considérant la dispense d'évaluation environnementale de la MRAe en date du 10 janvier 2025 relative au projet de zonage d'assainissement eaux usées de la Commune de CREISSELS ;

L'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'élaboration d'un plan de zonage d'assainissement afin de délimiter :

- Les zones d'assainissement collectif où la collectivité assure la collecte et l'épuration des eaux usées domestiques ;
- Les zones d'assainissement non collectif où la collectivité assure, a minima, le contrôle des installations d'assainissement autonome (compétence déléguée au Parc Naturel Régional des Grands Causses).

Sur le territoire de la Commune, le zonage d'assainissement nécessite une révision afin de le mettre en cohérence par rapport aux extensions urbaines intervenues entre 2010 et 2025, et par rapport au PLUi communautaire.

Ce zonage ne pourra être approuvé qu'après enquête publique. La Mission régionale d'autorité environnementale n'a pas jugé nécessaire de soumettre le projet de révision de la Commune à évaluation environnementale. Ce projet limite les probabilités d'incidences sur la santé et l'environnement au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE susvisée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'arrêter** le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de CREISSELS tel que joint en annexe ;
- **De soumettre** ce projet de zonage eaux usées à enquête publique.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le : 26/03/25

Séance du 18 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	18

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
04/03/2025	10/03/2025

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

**Étaient Représentés :** Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

**Était absent :** Daniel NEUVILLE

Objet de Délibération
<b>Adressage d'ISSIS</b>

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Par contre le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel "*Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles*".

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire propose la dénomination suivante pour le hameau d'ISSIS :



- Voie n°01 : Route du Larzac
- Voie n°02 : Rue du lavoir
- Voie n°03 : Traverse de la double
- Voie n°04 : Rue des brebis
- Voie n°05 : Chemin du Prat Pesquié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les noms proposés à l'ensemble des voies communales du hameau d'ISSIS ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- De charger Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le : 26/03/25

Séance du 18 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	18

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
04/03/2025	10/03/2025

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

**Étaient Représentés :** Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

**Était absent :** Daniel NEUVILLE

Objet de Délibération
<b>Terrains de tennis</b> — <b>Convention d'occupation</b>

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire informe les membres que la convention de mise à disposition des terrains de tennis non couverts date du 27 février 2018, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Dans son article 3, il est précisé que la convention est acceptée pour une durée de 2 ans, sans renouvellement tacite. Il est également fait mention que tout renouvellement devra faire l'objet d'un avenant, ce qui n'a pas été fait.

Il est y ainsi lieu de régulariser la situation.

Afin de mettre à jour la convention il y a également lieu de préciser les travaux réalisés ou en cours :

Des travaux ont été acceptés pour la mise en place d'une couverture en panneaux photovoltaïques sur les deux terrains de tennis, d'un nouvel éclairage des terrains et d'un nouvel contrôle d'accès.

Les membres du club de tennis ont désormais à disposition un local.

Il y a ainsi lieu de revoir les termes de la convention afin que cette dernière reflète la réalité de ce patrimoine.

Les membres du Conseil débattent sur :

- La durée : il est proposé 4 ans ;
- Le renouvellement tacite ou non : il est proposé sans reconduction tacite
- Tarification : il est proposé une mise à disposition gracieuse.

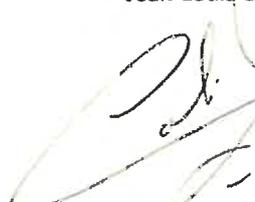
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider la nouvelle convention d'occupation des terrains de tennis au profit du Tennis Club Creissels Aveyron ;
- De valider les choix en matière de durée (4 ans à compter de la signature de la convention), de non renouvellement tacite, d'une mise à disposition gracieuse.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an suscrits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le : 26/03/25

Séance du 18 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	18

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
04/03/2025	10/03/2025

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

**Étaient Représentés :** Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

**Était absent :** Daniel NEUVILLE

Objet de Délibération
<b>Maison de la chasse</b> — <b>Avenant n°01 de la convention d'occupation</b>

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convention de mise à disposition date du 30 mai 2003 prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2003 pour une durée de 30 ans.

Dans son article 8 de la convention initiale, il est prévu que la société de Chasse Saint-Hubert ne pourra organiser que des « animations au profit de ses adhérents dans le respect des statuts et des règlements administratifs de la Fédération Départementale des Chasseurs à laquelle elle sera obligatoirement affiliée ainsi que l'ensemble de ses membres. Des dispositions annexes pourront fixer les modalités d'utilisation de la MAISON de la CHASSE par toute autre association locale, à l'occasion de manifestation d'intérêt général. Elles feront l'objet d'une négociation particulière entre la Commune et la société de Chasse Saint-Hubert. »

La société de Chasse Saint-Hubert a obtenu une autorisation de travaux ERP pour organiser dans le local communal des animations, des réunions et pour louer le local pour des animations et fêtes privées.

Il y a lieu ainsi de revoir les termes de la convention par avenant afin de fixer les modalités d'utilisation de la salle.

La société de Chasse Saint-Hubert a proposé à Monsieur le Maire un projet d'avenant. Monsieur le Maire en fait lecture.

**Public concerné :** associations locales, familles placées sous la responsabilité et la présence effective des adhérents.

**Objet de la location :** réunions et manifestations des associations locales

Fêtes de familiales discrètes sans animations bruyantes

**Horaires de fermeture :** rappel de l'arrêté préfectoral du 20/10/2020

Fermeture obligatoire à 1h du matin du lundi matin au jeudi matin ;

Fermeture obligatoire à 2h pour les nuits du jeudi, vendredi et samedi.

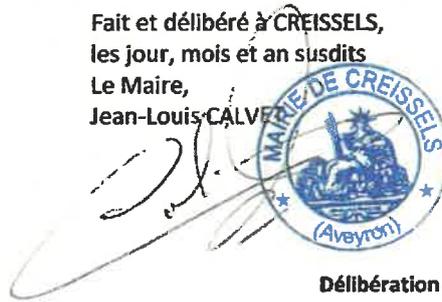
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le projet d'avenant n°01 à convention d'occupation de la maison de la chasse fourni par la société de Chasse Saint-Hubert ;
- De valider les modalités concernant le public concerné, l'objet des locations, les horaires de fermetures de la salle en cas de location.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le : 26/03/25

Séance du 18 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	18

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
04/03/2025	10/03/2025

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

**Étaient Représentés :** Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

**Était absent :** Daniel NEUVILLE

Objet de Délibération
<b>Déplacement de la ligne électrique à St Martin</b> — <b>Convention de servitude</b>

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ENEDIS a fait parvenir par courrier en date du 21 février 2025, le déplacement d'ouvrage de la ligne électrique dans le cadre de la mise en place d'une couverture en panneaux photovoltaïques sur les deux terrains de tennis.

En effet, le tracé de la ligne électrique aérienne empêche la réalisation de cette structure car la ligne est située sur l'emprise du projet.

ENEDIS va ainsi déplacer la ligne électrique de l'autre côté de la rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider la convention de servitudes entre la Commune de CREISSELS et ENEDIS pour le déplacement de la ligne électrique à St MARTIN ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le : 26/03/25

Séance du 18 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	18

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
04/03/2025	10/03/2025

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

**Étaient Représentés :** Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

**Était absent :** Daniel NEUVILLE

Objet de Délibération
<b>Fonds de concours exceptionnel eau et assainissement de la CC Millau Grands Causses</b> — <b>Demande de subvention</b>

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Par courrier en date du 17 mars 2025, la CC Millau Grands Causses a précisé à la Mairie de CREISSELS que cette dernière était prioritaire pour l'obtention du fonds de concours exceptionnel « eau et assainissement » décidé par la CC MGC en conseil communautaire du 04 février 2025.

Le conseil communautaire a décidé de réserver 180 000€ pour 2025 et 70 000€ pour 2026 à 5 communes : COMPREGNAC, CREISSELS, LA ROQUE STE MARGUERITE, LE ROZIER et MILLAU, au vu des priorités définies dans le schéma directeur d'eau et d'assainissement et l'état des réseaux sur ces communes.

La CC Millau Grands Causses demande à la Commune de CREISSELS d'identifier rapidement les projets pour 2025 et 2026.

Afin de répondre au schéma directeur eau et assainissement, la Commune de CREISSELS a pour projet :

**Projets communaux pour 2025 :**

ISSIS assainissement 1<sup>ère</sup> tranche : 100 000€

ISSIS eau : 164 127€

Branchement individuel Laumède : 53 904€

Branchement individuel Théodore Richard : 10 149.60€

Mise en sécurité du réservoir de Laumède : 12 616€

Changement de vanne du Boulitou : 2 832€

TOTAL des projets concernant l'eau et l'assainissement en 2025 : 343 628.60€

La Commune de CREISSELS, pour établir le plan de financement, a divisé par 5 le fonds de concours proposé pour 2025 par mesure d'équité entre les communes.

Le plan de financement des travaux est établi comme suit :

- Fonds de concours 2025 :	36 000.00 €
- Fonds propres :	307 628.60 €
Total :	343 628.60€

**Projets communaux pour 2026 :**

ISSIS assainissement 2<sup>ème</sup> tranche : 258 071€

TOTAL des projets concernant l'eau et l'assainissement en 2026 : 258 071€

La Commune de CREISSELS, pour établir le plan de financement, a divisé par 5 le fonds de concours proposé pour 2026 par mesure d'équité entre les communes.

Le plan de financement des travaux est établi comme suit :

- Fonds de concours 2026 :	14 000 €
- Fonds propres :	244 071 €
Total :	258 071€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement des projets communaux décrits ci-dessus ;
- D'adopter les plans de financement exposés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution des fonds de concours exceptionnels eau et assainissement pour 2025 et 2026 dans le cadre du dispositif de soutien aux communes pour la remise en état des équipements eau et assainissement ;
- D'inscrire les crédits suffisants au budget 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à cette opération.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI

Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le : 16/03/25

Accusé de réception en préfecture

012-211200843-20250318-20250318-1-FDE  
Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerrecours.fr>